

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

Convocation du 7 avril 2014

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BECK Isabelle, BROSE Estelle, BRUCKER Jean, CRIQUI Marc, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, GUERRIER Catherine, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno, VETTER Bernard, WEISS Bernard, WENDLING Nadine.

Conseiller absent : BROSE Estelle, présente à partir du point 8.

Mr Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 4 mars 2014 et 30 mars 2014 sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués communaux au SDEA

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de Mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **DE DESIGNER** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

➤ **Pour l'eau potable** :

- Mr Jean BRUCKER, délégué(e) de la Commune de ETTENDORF au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 14 voix « pour ».

➤ **Pour l'assainissement** :

- Mr Joseph KLEINCLAUSS, délégué(e) de la Commune de ETTENDORF au sein de la Commission Locale assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 13 voix « pour » et 1 abstention.

2. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour le Groupe scolaire intercommunal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne :
- Patrice WEISS
- Joseph KLEINCLAUSS
- Marcel KLEIN
- Bernard WEISS
- Catherine GUERRIER
- Isabelle BECK

En tant que délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour le Groupe scolaire intercommunal.

3. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

En application de l'article 279 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletins secrets.

Outre le Maire,

Ont été élus comme membres titulaires :

- Joseph KLEINCLAUSS
- Jean BRUCKER
- Bernard VETTER

Ont été élus comme membres suppléants :

- Nadine WENDLING
- Marcel KLEIN
- Stéphane GAILLARD

4. Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre des membres élus et celui des membres nommés au sein du Conseil Administratif du CCAS.

Parmi les membres du Conseil Municipal, ont été élus, au scrutin secret, membres du Conseil d'Administration du CCAS : outre le Maire, Président du CCAS, Joseph KLEINCLAUSS, Bernard WEISS, Michèle FRITZ et Catherine GUERRIER.

5. Commissions communales

Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, en vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes :

- Bâtiments communaux, Cimetière.
- Voirie, Assainissement et réseaux divers.
- Environnement et Cadre de vie.
- Agriculture et forêt.
- Vie scolaire.
- Sport, Fêtes et Loisirs.
- Communication.
- Urbanisme et suivi Plan Local d'Urbanisme.

- Aménagements pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses.
- Finances

Désignation des membres des commissions communales :

- a) Commission "Bâtiments Communaux – cimetière"
Joseph KLEINCLAUSS, Marc CRIQUI, Bernard VETTER, Patrice WEISS
- b) Commission « Voirie – Assainissement – Réseaux divers »
Joseph KLEINCLAUSS, Bernard VETTER, Jean BRUCKER, Patrice WEISS
- c) Commission "Environnement et Cadre de Vie"
Nadine WENDLING, Marcel KLEIN, Bernard WEISS, Stéphane GAILLARD, Christian MARTZLOFF, Patrice WEISS
- d) Commission « Agriculture et Forêt »
Nadine WENDLING, Christian MARTZLOFF, Marc CRIQUI, Joseph KLEINCLAUSS, Patrice WEISS
- e) Commission "Vie Scolaire"
Marcel KLEIN, Catherine GUERRIER, Isabelle BECK, Bruno MEYER, Patrice WEISS
- f) Commission « Sport, Fêtes et Loisirs »
Nadine WENDLING, Joseph KLEINCLAUSS, Bernard WEISS, Bernard VETTER, Jean BRUCKER, Patrice WEISS
- g) Commission « Communication »
Bernard WEISS, Stéphane GAILLARD, Marcel KLEIN, Michèle FRITZ, Patrice WEISS
- h) Commission "Urbanisme - Suivi Plan Local d'Urbanisme"
Jean BRUCKER, Joseph KLEINCLAUSS, Marc CRIQUI, Bernard WEISS, Marcel KLEIN, Bernard VETTER, Nadine WENDLING, Bruno MEYER, Patrice WEISS
- i) Commission "Aménagements pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses".
Joseph KLEINCLAUSS, Marcel KLEIN, Nadine WENDLING, Stéphane GAILLARD, Jean BRUCKER, Marc CRIQUI, Bruno MEYER, Michèle FRITZ, Isabelle BECK, Patrice WEISS
- j) Commission « Finances »
Bernard WEISS, Bruno MEYER, Joseph KLEINCLAUSS, Patrice WEISS

6. Comité National d'Action Sociale : désignation d'un délégué

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 1999 décidant d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Mr Marcel KLEIN comme délégué représentant les élus.

7. Indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention (le Maire n'ayant pas pris part au vote), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions (population de 500 à 999 habitants) :
 - du Maire : au taux de 31% de l'indice de base 1015.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 1 abstention (les Adjointes au Maire n'ayant pas pris part au vote), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions (population de 500 à 999 habitants) :
 - des Adjointes au Maire : au taux de 8,25% de l'indice de base 1015.

Avec effet à la date d'entrée en fonction, soit au 30 mars 2014, et selon tableau ci-dessous.

TABLEAU DES INDEMNITES DU MAIRIE ET DES ADJOINTS

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 de la Loi 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

(annexé à la délibération du 14 avril 2014)

ARRONDISSEMENT : STRASBOURG –CAMPAGNE CANTON : HOCHFELDEN

COMMUNE d'ETTENDORF

POPULATION : 825 *(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)*

MAJORATION Dotation Solidarité Urbaine : NEANT

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (*maximum autorisé*)

Soit : indemnité (*maximale*) du maire + total des indemnités (*maximales*) des adjoints ayant délégation : **32.200 €**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire

Nom du bénéficiaire	Fonction	Taux en % de l'indice 1015	Indemnité brute mensuelle au 30.3.2014
WEISS Patrice	Maire	31 %	1.178,46 euros

B. Adjointes au maire avec délégations (article L2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Fonction	Taux en % de l'indice 1015	Indemnité brute mensuelle au 30.3.2014
KLEINCLAUSS Joseph	1 ^{er} Adjoint	8,25%	313,62 euros
KLEIN Marcel	2 ^{ème} adjoint	8,25%	313,62 euros
WEISS Bernard	3 ^{ème} adjoint	8,25%	313,62 euros
WENDLING Nadine	4 ^{ème} adjoint	8,25%	313,62 euros

8. Fixation des taux des 4 taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les 4 taxes locales pour 2014 au taux de 2013, à savoir:

- Taxe d'Habitation (TH) :	15,62 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	13,46 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) :	54,74 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	15,67 %

9. Budgets primitifs 2014 de la commune et du service annexe de l'Assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement des budgets primitifs de la commune et du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité,

- le budget principal s'élevant en dépenses et recettes de fonctionnement à 660.814 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 483.487 euros.
- le budget du service assainissement s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à 110.416 euros et en dépenses et recettes d'exploitation à 256.091 euros.

10. Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

11. Location de l'appartement de la gare

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de l'appartement de la gare. Une partie des travaux de rénovation ont été réalisés par l'actuel locataire, d'autres restent à faire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstention,

- Fixe le montant du loyer à 500 €, indexé sur le coût de la construction, au renouvellement du bail, à compter du 1^{er} mai 2014,
- Fixe la caution à 500 €,
- Autorise le Maire à signer le bail à ces conditions et toutes les pièces s'y rapportant.

12. Désignation d'un « correspondant défense »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Jean BRUCKER, comme « correspondant défense ».

Pour extrait conforme,
Ettendorf le 14 avril 2014

Le Maire, Patrice WEISS